

ARDÈCHE MÉRIDIONALE

LABLACHÈRE

Pour "Ensemble Gérons Autrement Lablachère", Corinne Larcher est candidate au poste de maire

Un changement d'importance intervient au sein de la liste "Ensemble Gérons Autrement Lablachère" (EGAL), lors du scrutin du 28 juin. Certes, Éric Boissin, conformément au code électoral, demeure tête de liste. Mais, en cas de victoire, ce groupe élira au poste de maire, Corinne Larcher. C'est pourquoi, cette dernière, a souhaité se présenter, ce 9 juin, aux Lablachérois.

« Titulaire d'une maîtrise d'histoire de l'art, mention Archéologie, j'ai été professeur documentaliste au collège des Vans, de 2003 à 2011. J'ai dirigé ensuite le centre départemental de documentation pédagogique de l'Ar-

dèche jusqu'en 2017. Depuis cette date, j'anime la mission d'innovation du réseau Canopée. À ce titre, je travaille avec des élus, des enseignants, entre autres, pour une école de qualité accessible à tous. À cet effet, je fais appel à l'intelligence collective de mes interlocuteurs ». Et la candidate d'évoquer ses motivations : « Je souhaite transférer mes compétences, par exemple, dans la réalisation d'équipements au service de mes concitoyens et pour le pilotage des équipes de manière participative. Ainsi, je considère que les services nécessaires aux usagers doivent être conçus pour eux et par voie de conséquence, avec eux. Nos

propositions, que les Lablachérois peuvent découvrir sur notre page Facebook et notre site (collectif-egal.fr), s'inscrivent totalement dans cette démarche. En particulier le "laboratoire du projet" que nous avons présenté lors d'une réunion publique le 9 mars ». Concernant le lien avec la communauté de communes, elle précise : « Éric Boissin, avec qui je travaillerai en étroite collaboration, fera acte de candidature pour intégrer l'exécutif. Pour ma part bien sûr j'appartienrai au conseil communautaire, mais je me consacrerai totalement à notre commune. Je saurai m'organiser pour avoir la disponibilité requise ».



En cas de victoire de la liste le 28 juin prochain, Corinne Larcher postule à la fonction de maire.

BEAUME DROBIE

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat prolongée d'une année



Au titre de la rénovation énergétique, les propriétaires peuvent installer des poêles à bois.

Au niveau de la communauté de communes du pays Beaume Drobie, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avait été mise en place il y a trois ans.

Au terme de cette période et au regard d'une demande toujours en augmentation, les acteurs locaux de l'habitat ont décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 30 avril 2021. Cette opération a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement, grâce à une assistance administrative, technique et financière sur l'ensemble du territoire Beaume Drobie.

Les travaux subventionnés grâce à l'OPAH concernent principalement l'amélioration énergétique des habitations, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, ou encore

l'adaptation des espaces aux problématiques liées au vieillissement ou au handicap.

Cette opération s'adresse aux habitants des 19 communes, désirant améliorer leur logement ou aux propriétaires souhaitant réaliser du logement locatif permanent sur le territoire.

En trois ans, ce sont près de 300 foyers qui ont sollicité des renseignements, dont plus de 60 % sont éligibles à ce programme. La plupart des logements concernés ont été construits avant 1975 et n'ont pas bénéficié de travaux depuis de longues années, notamment en matière d'isolation. En moyenne, pour chaque logement, lorsque des travaux de rénovation énergétique sont réalisés, le gain énergétique est de 43 %.

Depuis son démarrage,

l'opération programmée d'amélioration de l'habitat a généré plus de 1,8 M€ de travaux, dont plus du tiers réalisé par des entreprises locales, avec des subventions pouvant aller de 25 à 80 % pour chaque logement.

L'opération devra permettre, d'ici avril 2021, d'améliorer près de 200 logements, pour lesquelles l'ANAH et la communauté de communes investissent près de 2,5 M€ de subventions.

Pour tous renseignements : SOLIHA Ardèche au 04 75 29 51 35 ou sur contact.ardèche@solihaf.fr. Permanence les mercredis de 9 h 30 à 12 h 30, uniquement sur rendez-vous en raison du contexte sanitaire au 07 88 19 12 25, au sein des locaux de l'association AMESUD, 1 rue de la gare à Joyeuse.

LANARCE

Deux chiens errants s'attaquent depuis des mois à des animaux domestiques



La tranquillité de ce village de la montagne ardéchoise est perturbée par des chiens errants.

Depuis des mois, deux chiens errants de type Border Collie et chien-loup s'attaquent à des animaux domestiques de la localité. Tous deux, rôdent dans le village et dans les bois environnants, à la recherche de proies potentielles. Le dernier animal domestique attaqué, ce vendredi 12 juin, est un chat. Ces chiens qui sévissent dans le secteur, ont été rendus à l'état sauvage. Ils s'en prennent aux chats, en blessant sévèrement certains et en tuant d'autres. Des villageois sont excédés, sachant que rien n'est fait pour les identifier, les localiser et les capturer. Ces chiens qui semblent abandonnés de longue date, ont jeté aussi leur dévolu sur des animaux sauvages, comme les chevreuils. Une vingtaine d'entre eux a été découverte dans des bois de la commune, comme l'ont confirmé des chasseurs de l'ACCA locale. Une situation qui exaspère à la fois les chasseurs, ainsi que les propriétaires d'animaux domestiques.

LABLACHÈRE

Alain Nardino de retour à la Ferme Théâtre

C'est la reprise à la Ferme Théâtre. Ce samedi 20 juin à 21 h, Alain Nardino, un habitué de la maison, anime une soirée "feu de bois". « L'occasion, se félicite l'animateur du lieu, de chanter ensemble tant de refrains si connus, de respirer après ce confinement, durant lequel nous étouffions quelque peu ». « Et, poursuit-il, pour retrouver une excellente habitude. Je reprends mon spectacle "Jean d'ici Ferrat le cri", lors d'une soirée "feu de bois".



Alain Nardino reprend, ce samedi, son spectacle "Jean d'ici Ferrat le cri", lors d'une soirée "feu de bois".

de téléphoner au préalable, au 0 475 364 273, ou de consulter le site Internet (lafermetheatre.com). La Ferme Théâtre accueille également, en dehors de ses horaires, des petits groupes sur réservation.

SAINT-EULALIE

Une couturière opte pour le coworking



Tania Rippert a intégré l'espace de coworking. Sachant que dès l'automne d'autres coworkers et télétravailleurs devraient la rejoindre.

Tania Rippert a intégré l'espace coworking la Source et fait désormais partie du bureau.

Comment avez-vous rejoint cet espace ?

Tania Rippert : « Marie Paule Gandon de Fay'art scène des Monts d'Ardèche m'a transféré un mail d'invitation de Thierry Poulet de la communauté de communes Montagne d'Ardèche. Ne pouvant aller à la réunion, la Trame m'a adressé le compte rendu, puis des renseignements complémentaires. Je cherchais en qualité d'indépendant, un lieu de rencontre et de convivialité sur la montagne. Lors de la visite des locaux, organisée par la mairie, nous étions huit personnes intéressées. J'étais la plus âgée, mais partager en commun avec d'au-

tres est une idée qui m'a plu ».

Quelle est votre activité ?

« Je fais partie du bureau et depuis le déconfinement je propose mes services de couture tous les jeudis matin, de 9 h 30 à 12 h (réparation, ourlets, broderie, etc). L'atelier est à l'ancienne mairie de Saint-Eulalie, face à la ferme de Claîtres ».

Quels sont les points forts de la Source ?

« Le lieu central, le partage, la bienveillance, le respect des autres et le travail. Des liens se tissent avec les espaces de coworking de Mercœur et Saint-Julien-de-Chapteuil ».

Et vos projets ?

« Un financement participatif est en cours ».

Séverine MOULIN-ALIX

LES VANS

La municipalité à l'écoute des acteurs économiques du territoire



Le restaurateur, Didier Saint-André, est le président de l'ancienne union des commerçants des Vans, devenue aujourd'hui AEVA.

Suite au conseil municipal du 10 juin dernier, un débat a eu lieu sur des mesures exceptionnelles à mettre en place, pour aider les commerçants, suite à la crise sanitaire, en particulier une réduction de la taxe d'occupation du domaine public (ODP) et/ou une extension possible des terrasses. Le maire, Jean-Marc Michel, avait proposé une réduction entre 25 et 50 % de l'ODP. L'assemblée avait voté pour. Cette dernière proposi-

tion a donc été présentée, lors d'une réunion, qui a eu lieu vendredi 12 juin à Chambonas, entre 6 représentants de la municipalité et l'AEVA (Acteurs économiques vaneçois association), représentée par son président, Didier Saint-André, et son secrétaire, Alexis Roux-Guri. Si cette proposition a été acceptée par les élus présents, l'association souhaitait aller plus loin, en demandant une extension des terrasses des commerces, avec une tolé-

VILLENEUVE-DE-BERG

La commune déclarée en catastrophe naturelle sécheresse pour 2019

La commune de Villeneuve-de-Berg a été reconnue, par arrêté ministériel en date du 29 avril 2020, paru au journal officiel le 12 juin 2020, en état de catastrophe naturelle sécheresse pour l'année 2019.

Il est donc urgent, pour les personnes concernées, de se rapprocher de leur compagnie d'assurances sous 10 jours, au plus tard le 22 juin, pour faire leur déclaration de sinistre.

On peut également télécharger l'arrêté sur le site Internet de la commune (www.villeneuveberg.fr) à la rubrique vos démarches : catastrophe-naturelle-secheresse-2019.

MAGASIN D'USINE

SAUCISSONS

ARTISANAUX

à Joyeuse

Proximité GAMM VERT

Chemin Les Beaumes - ZAC CHAMBON

Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 13 h

www.laboutiquedesaucissons.fr

20/06/2020